

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 04 septembre 2023 de 18h30 à 21h04.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PERRIN Céline et STEPHAN Murielle.

Absents excuses : MAURY Édith a donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Béatrice a donné procuration à DÉsirANT Françoise et MEXIQUE Bruno a donné procuration à GUICHON Julie.

Absents : FRAPART Stéphane, LABARRE Alexis, LINCOLN Anne

Secrétaire de séance : CARTIER Sylvestre

1 spectatrice. Séance enregistrée avec l'accord des élus

Approbation du PV de la séance du lundi 03 juillet 2023

Le procès-verbal est approuvé avec 10 voix pour.

Renouvellement contrat adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Monsieur Royer arrive à son terme le 08 octobre 2023. La vacance de poste a été déclarée sur le site emploi territorial du 28 juillet au 28 août. Des candidatures ont été déposées et des entretiens ont été réalisés. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Royer est actuellement en cdd. Lors de l'entretien professionnel de début d'année, Monsieur Royer avait émis le souhait de passer en cdi à la fin de son contrat. Monsieur le Maire rajoute que la législation en vigueur ne permet pas de proposer un contrat à durée indéterminée à Monsieur Royer puisque 6 années d'ancienneté en cdd sont obligatoires. Monsieur Royer n'ayant que 5 ans d'ancienneté, Monsieur le Maire informe les élus qu'un cdd d'un an lui sera proposé. Les indices de rémunération de l'adjoint technique ayant été modifiés depuis 2020 par décision gouvernementale, il convient de modifier la délibération N°2808 du 05/10/2020. Monsieur Cartier demande ce qu'il a résulté des entretiens. Monsieur le Maire informe que Monsieur Royer a repostulé pour son poste et que la seconde candidature ne correspond pas au profil recherché. Madame Stephan et Monsieur Frapart notent que la titularisation de Monsieur Royer sera à revoir en début d'année prochaine. Le conseil municipal décide avec 10 voix pour de réactualiser les indices bruts de rémunération du contrat d'adjoint technique.

Travaux chemin des hauts

Monsieur le Maire rappelle aux élus que toutes les constructions chemin des hauts sont presque toutes terminées. Comme cela avait été évoqué lors de la préparation du budget 2023, des travaux de voirie sont donc à prévoir. Un devis pour la réalisation d'un gravillonnage a été établi par la société Colas pour un montant de 14 400 € HT soit 17 280 € TTC. L'entreprise Colas doit revenir afin de finaliser le tracé. Madame Stephan demande quand sont prévus les travaux. Monsieur le Maire souhaite que ceux-ci soient terminés fin novembre. Madame Guichon demande ce qu'il adviendra des parties enherbées. Le chemin va être déplacé, fera une largeur de 6 mètres et la partie enherbée restera. Madame Stephan demande quelle partie de la voirie chemin des hauts est prévue. Il s'agit de la partie qui va de la ruelle Dessalles à la rue des noyers. Monsieur Frapart suggère que pour la parcelle restant en non bâtie actuellement, il serait judicieux de notifier sur l'arrêté du permis de construire une prescription sur la responsabilité de l'entreprise et/ ou du maître d'ouvrage sur le respect de la nouvelle voirie. Madame Guichon regrette que certains administrés se garent derrière chez elle devant son portail. Le conseil municipal décide avec 10 voix pour de confier les travaux de voirie chemin des hauts à l'entreprise Colas pour un montant de 17 280 € TTC.

Réfection vitraux

Monsieur le Maire rappelle aux élus que certains vitraux de l'église sont en très mauvais état. Monsieur le Maire indique qu'un des vitraux est endommagé suite à des tirs à la carabine et que malheureusement l'assurance ne prend pas en charge ce type de sinistre puisque les vitraux ne sont pas protégés par un grillage très fin. Deux devis ont été établis pour les 2 vitraux dont la restauration est jugée urgente. Monsieur Cartier note que la baie 101 risque de tomber. Madame Guichon demande si la commune peut obtenir des aides. Les Amis de nos Églises proposent un prêt à taux avantageux mais il n'y a aucune subvention possible. Après délibération, le conseil municipal décide avec 10 voix pour de faire restaurer les baies n° 13 et n°101 et de confier cette mission à L'atelier des vitraux pour un montant total de 4 573.20 € TTC. Monsieur Frapart indique qu'il faudra prévoir un budget pour continuer la

restauration des vitraux lors des prochains budgets. Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur la visite de l'entreprise Ribère concernant la porte de l'église. Monsieur Ribère considère qu'il n'y a aucun problème de sécurité à ce jour, que la partie de chêne de la porte est de très bonne qualité, que les réparations faites sont correctes et juge qu'il ne pourrait rien apporter de plus. Monsieur Ribère ajoute également que le remplacement de la porte n'est pas judicieux en l'état actuel. Le montant de son remplacement s'élèverait dans les 20 000 - 25 000€ TTC. Un courrier sera fait à Monsieur Veltin pour l'en informer.

Extension columbarium ou cavurnes

Monsieur le Maire expose aux élus qu'à ce jour, une seule case du columbarium reste disponible. Les travaux d'extension du cimetière ont été prévus lors de l'élaboration du BP 2023. Des devis pour l'extension du columbarium et la création de cavurnes sont présentés au membres du conseil. Soit le conseil municipal décide de prolonger le columbarium actuel en rajoutant 4 cases, soit d'ériger un nouveau monument de columbarium de 18 cases, soit de créer des cavurnes. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le mode d'extension et l'entreprise qui sera choisie pour la réalisation de cette extension. Monsieur le Maire rajoute que la commune doit réfléchir sur des carrés confessionnels au sein du cimetière. Certains élus semblent étonnés de pouvoir intégrer des carrés confessionnels à côté de l'église.

La première entreprise propose 8 cavurnes et un puits du souvenir et la seconde propose 10 cavurnes. Monsieur le Maire rajoute que l'actuel jardin du souvenir sera à revoir et à réaménager. Madame Guichon demande combien d'urnes peuvent contenir les cavurnes. Chaque cavurne peut contenir 4 urnes. Madame Stephan demande si les tarifs devront être revus. Les tarifs des cases du columbarium avaient été calculés en fonction du montant des travaux. Les tarifs seront à délibérer ultérieurement.

Monsieur Cartier demande si les cavurnes sont choisies, s'il est possible de prolonger les cavurnes de manière uniforme. L'extension des cavurnes sera possible.

Après délibération, le conseil municipal se prononce avec 10 voix pour la création de cavurnes et décide de confier ces travaux à l'entreprise Boiteux pour un montant de 5 245.94 € HT soit 6 295.83 € TTC. Madame Guichon demande si le conseil ne devrait pas réfléchir sur le puits du souvenir. Madame Désirant pense que le jardin du souvenir suffit pour l'instant.

Reprises concessions échues

Monsieur le Maire informe les élus que 4 concessions sont arrivées à échéance. Conformément à la réglementation en vigueur, la commune est en droit de récupérer ces dites concessions. Madame Désirant demande s'il est possible de raser tous les arbres qui poussent sur certaines tombes qui débordent sur les allées du cimetière et sur les inter-tombes. Monsieur le Maire informe qu'un arbre sera enlevé puisqu'il se situe sur des tombes qui seront reprises. Quant aux autres, la commune ne doit absolument pas y toucher. La seule solution possible serait d'établir un arrêté de mise en péril. Monsieur Cartier demande ce que deviennent les monuments lors des reprises. Les monuments sont broyés et recyclés ou récupérés par les familles qui le souhaitent et à leurs frais. Le conseil municipal décide avec 10 voix pour de confier la relève de ces 4 concessions à l'entreprise Boiteux pour un montant de 4 030 € HT soit 4 836 € TTC. Madame Guichon propose à Monsieur le Maire de demander à l'entreprise Boiteux un geste commercial au vu des travaux qui viennent de lui être confiés. Monsieur le Maire contactera l'entreprise demain. Madame Désirant demande si Monsieur Royer pourrait regarder les robinets du cimetière qui restent très régulièrement coincés et qui fuient. Madame Désirant demande si on peut rajouter un panneau d'affichage et déplacer certaines affiches. Le sujet sera étudié.

Achat tracteur

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, la commune envisage d'investir dans un nouveau tracteur. Monsieur le Maire présente des devis pour un tracteur-débroussailleur. Le tracteur-débroussailleur est garanti 2 ans. Madame Stephan demande s'il y a une reprise sur l'ancien tracteur ou si la commune le conserve. L'ancien tracteur sera gardé en complément puisqu'il servira pour l'arrosage, le broyage. Madame Stephan aborde le sujet du financement pour cet achat. Monsieur le Maire rappelle qu'une somme avait déjà été allouée l'année dernière et que les fonds nécessaires sont disponibles. Monsieur Cartier demande si les trottoirs pourront être fait avec ce tracteur ou si la petite tondeuse sera toujours nécessaire. Les trottoirs pourront être faits au vu de la largeur du tracteur.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 10 voix pour d'acheter un tracteur-débroussailleur de marque Vanguard auprès de la société Rocha.

Maisons des associations

Lors de la réunion du 24 juillet, il a été soulevé qu'au vu de la complexité des travaux à effectuer pour une mise aux normes de l'ancienne maison du garde-champêtre, il semble judicieux de solliciter un architecte. Monsieur le Maire rappelle que deux architectes sont intervenus mais à ce jour, un seul devis pour une mission d'étude préalable du projet d'un réaménagement de l'ancien appartement du garde-champêtre a été reçu. Monsieur Cartier demande si l'étude comportera un ou plusieurs projets. Madame Stephan rappelle que des études ont déjà été faites lors des réunions de bureau. Monsieur le Maire rappelle que les plans côtés du bâti actuel seront reçus. A ce jour, sur 3 entreprises de bâtiments contactés, une seule a rendu un projet chiffré.

Monsieur le Maire rappelle que l'espace Pierre Huet devra être libéré pour mi-décembre afin que les travaux de la micro-crèche puissent démarrer début janvier 2024. La salle des fêtes sera réquisitionnée pour les associations en attendant les travaux de réaménagement. Madame Désirant demande pourquoi la salle de l'aérodrome ne peut plus être utilisée. Madame Stephan répond que la commune est en attente de la facture d'électricité et de chauffage de l'aérodrome pour l'utilisation de la salle de l'aérodrome par l'Équipecool'e, mais que rien n'est définitif. Il sera rappelé à toutes les associations qu'elles devront être vigilantes sur le chauffage. Monsieur Frapart pense que, pour l'heure, faire appel à un architecte n'est pas nécessaire. Il est préférable d'avoir les plans corrects et d'avoir mené une réflexion en interne avant d'envisager de faire appel à un architecte. Monsieur Cartier pense qu'un accompagnement est parfois utile. Monsieur Frapart pense qu'il est indispensable que les élus soient en accord sur des idées d'aménagement avant de demander conseil à un architecte. Madame Stephan propose d'organiser une commission travaux dédiée à la maison des associations pour lister les idées de chacun et de déterminer les grandes lignes du projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de surseoir la décision avec 10 voix pour. Monsieur Frapart en profite pour annoncer que Mademoiselle Huet serait en métropole début novembre.

–

DM2

La DM2 étant liée au point précédent de l'ordre du jour et la décision de celui-ci ayant été repoussé à une date ultérieure, ce sujet a donc été remis à une date ultérieure. Il sera évoqué lors du choix du conseil municipal de faire appel ou non à un architecte pour le réaménagement de la maison des associations.

Semaine d'immersion

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu une candidature spontanée pour un poste dans les espaces verts. Ce candidat a le profil et a effectué de nombreux petits contrats au sein de collectivités. Madame Stephan s'interroge sur le fait qu'au vu de ces contrats et de l'expérience, il n'y ait pas eu d'embauche ou de contrats plus longs. Monsieur le Maire propose aux élus de mettre en place une semaine d'immersion qui servira à connaître les motivations de ce candidat.

Monsieur le Maire envisage d'embaucher une personne en contrat aidé et informe les élus qu'il n'y a que 8 contrats aidés par mois pour toute la région Champagne-Ardenne. Monsieur Simon est prêt à encadrer cette personne et semble motivé pour être tuteur. Pour permettre la mise en place de la semaine d'immersion, Pôle Emploi demande au conseil municipal une délibération autorisant cette PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel). Monsieur Frapart demande la possibilité de faire 2 semaines d'immersion ce qui permettrait à chacune des parties d'avoir plus de temps pour appréhender le travail à fournir et à juger des capacités du candidat. Par la suite, le contrat aidé serait pour une durée déterminée de 9 mois au départ et pourrait se prolonger jusqu'à 24 mois maximum. Il est envisagé un contrat de 30h/semaine. Madame Désirant pense qu'avec une aide supplémentaire, le village pourrait être très beau. Madame Stephan pense que cela pourrait également motiver Monsieur Simon.

Concernant le balayage des caniveaux qui a eu lieu cette après-midi même, le résultat laisse à désirer comparé aux passages précédents. Monsieur le Maire contactera la société demain.

Après délibération le conseil municipal décide avec 10 voix d'accepter la semaine de PMSMP. Madame Désirant demande le coût de l'embauche éventuelle de cette personne. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait compter dans les 600 € mensuels. Madame Stephan pense qu'il faut rester prudent tant que la PMSMP n'est pas réalisée.

Questions diverses

Madame Stephan fait un point sur la réunion de la commission environnement du 24 juillet. Elle rappelle qu'un courrier devra être fait concernant l'entretien de la Sente des Bois et qu'il est nécessaire de remesurer la largeur de la Sente en sachant que des piquets existent. Madame Stephan rappelle qu'elle reste sans nouvelles de l'ONF et que les affouages sont toujours à revoir.

Madame Stephan a rencontré Monsieur Joly qui demande de le prévenir en amont si la commune a besoin de faire passer l'épareuse avant l'automne.

Madame Stephan présente les conclusions sur le compteur de vitesse Viking qui avait été installé du 02 au 10 mars 2023. Les excès de vitesse sont très nombreux mais les vitesses des excès relevés correspondent à la tranche basse des excès de vitesse.

85 % des usagers passent à une vitesse inférieure de 43 km/h dans la zone 30. La gendarmerie nous conseille de mettre une zone 30 au sol, de rappeler aux usagers de respecter cette zone 30.

Madame Stephan rajoute qu'elle a rencontré Monsieur Le Droumaguet qui demande où en est le projet de l'écluse devant l'ancienne boulangerie qui permettrait de faire ralentir les véhicules. Monsieur le Maire répond qu'il attend toujours des nouvelles de Monsieur Mezzino. L'idée d'installer une écluse mobile devant la salle des fêtes a été discuté avec Monsieur Rouillon qui doit nous amener des mobiles. Madame Désirant propose d'installer, comme le font de plus en plus de communes, des feux tricolores. Madame Stephan et Monsieur Frapart rappellent que l'installation de feux a déjà été évoqué. Monsieur le Maire rajoute que les feux intelligents sont interdits aux intersections et au centre des villages. Les ralentisseurs type dos d'âne ne sont pas recommandés à cause des tracteurs, des camions et du bruit occasionné par leurs passages.

Un point est fait pour les animations envisagées sur la fin d'année. Madame Stephan demande si les élus sont partants pour un marché de Noël et si l'animation « Nos Écuriots ont du talent » peut être réitérée. Les élus prévoient la soirée beaujolais. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué de faire le repas des aînés au printemps. Monsieur Frapart rappelle que la commission animation est ouverte à toutes personnes qui souhaitent proposer des idées et s'investir dans la vie du village. Un mail sera fait aux associations pour leur communiquer la date de la réunion de la commission animation.

Monsieur le Maire informe les élus que les bordures de la tombe des prêtres ont été posées.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avis des élus quant à l'ouverture de la salle des fêtes aux personnes extérieures de la commune. Tous les élus n'ont pas donné leur avis. Madame Stephan remarque que les élus seront mobilisés plus souvent si le conseil décide d'ouvrir aux extérieurs. Il est certain que des locations supplémentaires apporteraient un pécule supplémentaire à la commune, mais tous les élus seront-ils disponibles et prêts à s'investir. Madame Perrin suggère de revoir l'organisation du planning afin de ne pas pénaliser la même personne lors des mois durant lesquels la salle des fêtes est plus louée. Madame Désirant et Madame Mexique (par une question écrite) soulèvent le problème de la propreté de la salle. La société qui vient entretenir la salle des fêtes devra se montrer très réactive entre 2 locations pour les personnes qui prennent le forfait ménage. Monsieur le Maire rappelle que les associations qui utilisent les locaux doivent impérativement laisser les locaux propres. Les élus décident d'ouvrir la salle des fêtes aux propriétaires fonciers d'Écurey et qui n'y résident pas.

Madame Stephan rappelle qu'il est urgent de discuter du bois des petits écuriots. Nous avons eu actuellement 8 naissances et 1 à venir. Monsieur le Maire suggère de mettre des pommiers à la place des pins, victimes des chenilles processionnaires. Monsieur Frapart relève qu'un arbre fruitier demande plus d'entretien. Madame Stephan remarque que les arbres fruitiers amènent des guêpes et que tous les fruits ne seront peut-être pas ramassés et qu'il serait dommage de les laisser pourrir. Madame Désirant rappelle qu'il ne faut pas des arbres nécessitant beaucoup d'eau. Monsieur Frapart demande à Madame Stephan si l'ONF a repris contact avec elle. Madame Stephan reste sans nouvelles. Madame Stephan pense que prendre conseil auprès des Pépinières Defontaine serait judicieux.

Prochaines réunions

Réunion de concertation : mardi 26 septembre à 13h00

Réunion commission animation : le lundi 2 octobre à 17h30

Conseil municipal : lundi 9 octobre à 18h30